

terrain, au prix de \$3.00 et \$3.50 le pied, respectivement, et de donner instructions au Département en Loi de prendre les procédures nécessaires pour exproprier la lisière de terrain appartenant à Madame Dr Adami, conformément à la loi.

35.—Le Bureau prend de nouveau, en considération la question des constructions à être érigées, dans l'Île Sainte-Hélène, ainsi que des plans et estimés préparés à cet effet, par l'Architecte de la Ville.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: De recommander au Conseil le vote des crédits suivants, pour l'exécution des travaux, à la journée ou au contrat, suivant que le Bureau des Commissaires le jugera à propos, savoir:

Pour la construction d'un bâtiment en bois, avec fondation en ciment	\$ 2,000
Agrandissement à faire à la résidence privée du Gouverneur de l'Île	3,100
Grosses réparations à la résidence privée du Gouverneur de l'Île	2,300
Construction d'une bâtisse pour le gardien de l'Île	3,196
	\$10,596

35½.—Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: Que M. Edouard Vaillancourt soit nommé à la position de constable.

36.—(25140) Soumise une communication de la "American Concrete Institute" au sujet de la 11ème Convention Annuelle de cette Association, qui aura lieu à Chicago, du 9 au 12 février prochain.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recommander au Conseil le vote d'une somme de \$150 pour déléguer le Député-Ingénieur en Chef, à cette Convention.

37.—Attendu que d'après le rapport de M. Barlow, la Mount Royal Plateau Co. demande à la Ville de lui céder une partie de l'avenue Wilson, entre la voie du C. P. R. et l'avenue Western, soit une superficie de 28,194 pieds carrés en échange de 150,180 pieds carrés;

Attendu que d'après M. Barlow cette portion de l'avenue Wilson, entre la voie du C. P. R. et l'avenue Western est d'aucun usage pour la Ville, parce qu'on n'y peut faire une rue;

Attendu que la Mount Royal Plateau Co., Ltd., est détenteur de tout le terrain situé sur les deux côtés de l'avenue Wilson, entre la voie du C. P. R. et l'avenue Western;

Attendu qu'un canal d'égout a été construit sans permission de la partie non subdivisée du lot du cadastre No 175 à travers lequel l'avenue Wilson peut être prolongée et que dans l'opinion de M. Barlow les propriétaires peuvent être justifiables de demander à faire enlever ce canal d'égout, d'acquérir ou d'exproprier ce terrain qu'il traverse.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que la demande de la Mount Royal Plateau Co., Ltd., relativement à l'échange de cette portion du lot No 175, formant la continuation de l'avenue Wilson, depuis l'avenue Monkland au chemin de la Côte Saint-Luc, pour cette portion de cette même avenue, depuis l'avenue Western au chemin de fer du C. P. R., soit accordée et que rapport soit fait au Conseil, en conséquence.

38.—Soumis un état, préparé par Son Honneur le Recorder Geoffrion, indiquant les tenancières de maisons de désordre, assignées devant la Cour du Recorder, durant les années 1913 et 1914, leur adresse, la sentence dans chaque cas, etc.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'informer le Conseil que cet état est à la disposition de ceux de ses membres qui désireront en prendre communication.

H. Black to cede their strips of land at \$3.00 and \$3.50 per foot respectively, be accepted, and that instructions be given to the Law Department to take the necessary proceedings in order to expropriate the strip of land belonging to Mrs. Dr. Adami, according to law.

35.—The Board resumed consideration of the question of the buildings to be erected on St. Helen's Island as well as of the plans and estimates prepared in this connection by the City Architect.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the following appropriations be voted for the performance of the under mentioned works by day labor or by contract, as the Board may deem advisable, viz.:

For the construction of a wooden building with cement foundation	\$ 2,000
Enlargement of the governor's private residence	3,100
Heavy repairs to the governor's private residence	2,300
Erection of a building for the island caretaker	3,196
	\$10,596

35½.—On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That Mr. Edouard Vaillancourt be appointed constable.

36.—(25140) Submitted a communication from the American Concrete Institute, anent the Annual Convention of said Association to be held at Chicago from the 9th to the 12th February next.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a sum of \$150 be voted to delegate the Deputy Chief Engineer to said Convention.

37.—Whereas, according to Mr. Barlow's report, the Mount Royal Plateau Co. asks the City to cede to them part of Wilson avenue, between the C. P. R. track and Western avenue, to wit: an area of 28,194 square feet, in exchange for 150,180 square feet;

Whereas, according to Mr. Barlow, that part of Wilson avenue, between the C. P. R. track and Western avenue, is of no use whatever to the City, because a street cannot be made therein;

Whereas the Mount Royal Plateau Co. owns all the land situated on both sides of Wilson avenue, between the C. P. R. track and Western avenue;

Whereas a sewer has been laid without permission in that unsubdivided part of lot Cadastral No. 175, through which Wilson avenue can be extended, and, in Mr. Barlow's opinion, the proprietors would be justified in asking that said sewer be removed or that the land through which it runs be acquired or expropriated.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the request of the Mount Royal Plateau Co., Ltd., anent the exchange of that portion of lot No. 175, forming the continuation of Wilson avenue, from Monkland avenue to Côte Saint-Luc Road, for that portion of the said avenue, from Western avenue to the projected Canadian Pacific Railway, be granted, and that a report be made to Council accordingly.

38.—Submitted a statement, prepared by His Honor Recorder Geoffrion, indicating the keepers of disorderly houses who have appeared before the Recorder's Court, during the years 1913 and 1914, their address, the sentence in each case, etc.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That Council be informed that said statement is at the disposal of the members who may desire to take cognizance of same.